

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF41

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 45 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer cet article introduit au Sénat et qui modifie les modalités d'imposition des sociétés civiles de moyens à la cotisation foncière des entreprises.